

005681 11 MAI 89

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE

DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

ANALYSE : Arrêté portant création  
d'un Comité Interministériel chargé  
de la Coordination et du Suivi du  
Projet "Des Petits Projets Ruraux"  
financé par IDA/BIRD et le FIDA.

Le Ministre du Développement Social,

Vu la Constitution ;

Vu le Decret N° 65-857 du 4 Décembre 1965 portant délégation des pouvoirs réglementaires du Président de la République en matière de nomination d'administration et de gestion du personnel modifié par les decrets 69-1303 et 70-774 des 18/11/89 et 24/6/70 ;

Vu le Decret 88-561 du 5 Avril 1988 portant nomination des Ministres ;

Vu le Decret 88-564 du 9 Avril 1988 portant répartition des services de l'Etat ;

Vu le Decret 88-1569 du 20 Novembre 1988 portant organisation du Ministère du Développement Social ;

Vu l'Accord N° 1 992/SE du 3 Avril 1989, signé à Washington entre l'Association Internationale de Développement AID/BIRD et le Gouvernement de la République du Sénégal

ARRÊTE

ARTICLE I : Conformément à l'Article III, Section 3.01 - b, de l'Accord de Crédit N° 1 992/SE du 3 Avril 1989 signé entre l'AID/BIRD et le Gouvernement de la République du Sénégal, il est créé un Comité Interministériel pour la Coordination et la Supervision du Projet "Des Petits Projets Ruraux".

../..

ARTICLE II : Le Comité Interministériel est présidé par le Ministre du Développement Social. Le Comité Interministériel se réunit au moins deux fois dans l'année et sur convocation de son Président.

ARTICLE III : Le Comité Interministériel est chargé :

- a) - d'examiner et d'approuver les Rapports d'Activités, des Programmes de Travail et du Budget Annuel du Projet ;
- b) - d'approuver tout Sous-Projet proposé au titre de la Partie A - 9 du Projet, étant entendu que tout Sous-Projet dont le coût estimatif est inférieur à 10 Millions de Francs CFA pourrait être approuvé directement par le Président du Comité Interministériel
- c) d'examiner la situation de chaque compte d'amortissement, y compris les comptes créés lors de la première phase du Projet conformément à l'Accord de Crédit N° 991/SE entre l'Emprunteur et l'Association en date du 2 Avril 1980 et, en cas de défaut de paiement, envoi des instructions nécessaires pour que toutes mesures appropriées soient prises afin d'assurer le paiement de tous les arriérés ; et
- d) - d'examiner périodiquement les procédures de financement et d'exécution des "Petits Projets Ruraux" afin d'harmoniser les méthodes d'action avec les autres intervenants dans les mêmes domaines.

ARTICLE IV : Le Comité Interministériel comprend :

- Un Représentant du Président de la République ;
- Un Représentant du Ministre chargé de l'Intérieur ;
- Un Représentant du Ministre chargé du Plan et de la Coopération ;
- Deux Représentants du Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;  
(DDI et Recettes douanières) ;
- Un Représentant du Ministre chargé de l'Hydraulique
- Un Représentant du Ministre chargé du Développement Rural ;

.../...

- Un Représentant du Ministre chargé de la Pêche Maritime et des Ressources Animales ;
- Un Représentant du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports ;
- Un Représentant du Ministre du Commerce ;
- Un Représentant du Ministre de la Communication ;
- Un Représentant du Ministre chargé des Emigrés ;
- Le Directeur du Projet "Des Petits Projets Ruraux".

Le Comité peut s'adjoindre, avec voix consultative, toute personne dont la présence est jugé utile par son Président.

ARTICLE V : Le Secrétariat du Comité Interministériel est assuré par le Directeur du Développement Communautaire du Ministère du

Il est chargé de préparer les réunions du Comité Interministériel d'établir les Procès-verbaux de réunions, de veiller à l'application des décisions et recommandations prises ou approuvées par le Comité Interministériel.

ARTICLE VI : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

AMPLIATIONS :

- SG/PR
- Cabinet/MDS
- MPC
- MEF
- Ministère de l'Hydraulique
- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Communication
- Ministère du Développement rural
- Ministère du Commerce
- Ministère des Ressources Animales
- Ministère chargé des Emigrés
- Banque mondiale (4)
- Direction du Projet "Des Petits Projets Ruraux".
- Archives.

DIORO NDIAYE